

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2023

Date de convocation : 22/03/2023
Date d'affichage : 22/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 17 dont 6 pouvoirs
Votants : 23

Le trente et un mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel - M. DELCROIX Sébastien - Mme DUPIRE Agnès - M. HUVELLE Richard - Mme COCHARD Aurore - M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis - M. COUTO José - M. DELVALLEE Pascal - Mme GILLOT Séverine - Mme VANDY Hélène - Mme BORGES Perrine - M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy - M. DUPONT Jérôme - M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme CHANDELIER Sylvie a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. BEAUVILAIN Dylan
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme BORGES Perrine
Mme CAVRIL Isabelle a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

OBJET : Motion pour « un RER Métropolitain utile à tous les territoires »

La motion pour un « RER Métropolitain utile à tous les territoires » a été votée à l'unanimité le 14 février dernier par le conseil syndical du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre (SMTUS).

Si le désenclavement de la Sambre-Avesnois est bien enclenché au niveau routier, par les décisions importants qui ont été prises dans le cadre des Pactes I et II sur la nationale 2, il reste que le développement des liaisons ferroviaires est essentiel pour l'avenir de notre arrondissement.

Monsieur COURTIN, président du SMTUS, propose que cette motion soit présentée au vote des conseils municipaux pour que nous soyons pris en considération par les décideurs : la Région, l'Etat et la SNCF.

Voici cette motion :

En 2018 et 2021 ; le Président de la République s'est déplacé dans notre territoire pour signer, avec l'ensemble des acteurs publics, le PACTE pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache dans sa version I puis II.

Ce pacte exprime clairement, dans son premier chapitre, que l'amélioration des moyens de transport est un préalable indispensable au développement de notre territoire. La SNCF et les pouvoirs publics se sont engagés à améliorer la qualité du service ferroviaire notamment en terme de ponctualité et de régularité des lignes, à effectuer d'importants travaux sur le réseau et à soutenir les projets dans les gares. L'Etat et la Région se sont

eux engagés à améliorer l'offre ferroviaire entre Lille et notre territoire ainsi que les liens avec la Belgique.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le
ID : 059-215904673-20230401-2023_18-DE



A l'échelle locale, chacun, dans ses compétences respectives, œuvre pour accompagner cette démarche notamment par le développement de la multi et de l'intermodalité autour des gares et des haltes ferroviaires.

Après l'abandon du projet de TER-GV vers notre territoire dans les années 2000, l'ambitieux projet des Réseaux Express Régionaux hors Paris voulu par le Président de la République offre de nouveau l'opportunité à la Région, l'Etat et la SNCF de s'inscrire dans les engagements du PACTE et de prendre en considération les besoins et les attentes de notre territoire enclavé.

Ce projet est pour nous un nouvel espoir. La Sambre-Avesnois doit être partie prenante dans la réflexion et nous devons pour cela, être des interlocuteurs écoutés et entendus. Nous souhaitons apporter nos contributions constructives pour l'intérêt de notre territoire.

Le train possède tous les atouts des mobilités de demain : plus écologique, plus sûr, plus rapide que les transports routiers. Il est un besoin vital pour nous toutes et tous.

C'est pourquoi nous souhaitons connaître l'état d'avancement de ce projet et être légitimement associés aux échanges pour que le territoire de Sambre-Avesnois ne soit pas le grand oublié du RER Métropolitain.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 23 VOIX POUR

Vote la motion pour un « RER métropolitain utile à tous les territoires

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 1^{er} avril 2023
M. DETRAIT - Maire

